

République
Française

Département des
Yvelines

Arrondissement de
Rambouillet

Commune de
AUTEUIL LE ROI

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27/03/2025

L'an deux mille vingt cinq, le vingt sept mars, le conseil municipal légalement convoqué le 14 mars 2025 s'est réuni, sous la présidence de Marie-Christine CHAVILLON, Maire

Membres en exercice : 15 – Présents : 11 - Votants : 12

Présents :

Marie-Christine CHAVILLON, Jean-Luc CAPELLE, Gérard JAMOT, Pierre-Emmanuel BERTHON, Patrick JONIEC, Laëtitia GIMENO, Caroline MURET, Elisabeth JONIEC, Stéphanie CLEMENCE, Michaël DE LA ROCHE, Samuel BLONDEAU

Représentés :

Céline SCHMIT donne pouvoir à Patrick JONIEC

Absents :

Nelly GADRAS, Karine PATIN, Marylène COURREGÉ

Secrétaire de séance : Caroline MURET

03 2025 05 - Affectation du résultat de l'exercice 2024 – Budget commune

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'exposé de Monsieur Joniec, Adjoint aux finances

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2024, en adoptant le compte financier unique qui fait apparaître :

Reports :

Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 28 351,50 €

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 736 892,08 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Déficit - 001) de la section d'investissement de : -362 694,37 €

Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 232 673,35 €

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 248 518,62 €

En recettes pour un montant de : 301 686,05 €

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 281 175,44 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par l'assemblée délibérante, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 281 175,44 €

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 688 389,99 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (12 voix pour) décide

Dit que la délibération sera adressée à Monsieur le Sous-préfet de Rambouillet et M. Le Comptable du Trésor du SGC de Rambouillet

Le Maire, Marie-Christine CHAVILLON

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif ,
dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Fait et délibéré, le 27/03/2025

Le Maire

Marie-Christine CHAVILLON